RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A10

Société unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 32 avenue de Northwitch
39100 DOLE

985 217 819 RCS LONS LE SAUNIER

PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 1er OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le premier octobre,

Monsieur Adis BORIC, demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des 50 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la Société A10,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Transfert du siège social,
2. Modification corrélative des statuts,

UNIQUE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer à compter de ce jour le siège social du 32 avenue de Northwitch, 39100 DOLE au [redacted] en conséquence, de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 9 A rue Emmanuel Jodelet, 39100 DOLE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

*

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique et Gérant,
Adis BORIC

[redacted]